

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2022

Présents : Mesdames Dominique Désamy, Estelle Beaud, Eliane Buyat, Isabelle Courtial, Audrey Garnier, Patricia Moine, Christine Némoz, Céline Balme, Messieurs Maurice Belantan, André Chabert, Gérard Chaboud-Grilé, Gérald Reveyrand, Aimé Vuailat, Jean Belantan, Olivier Salmon, Guillaume Arru-Gallart, Jean-Marc Guillet.

Absents représentés :

Madame Marie-Aline Ryo donne pouvoir à Monsieur Maurice Belantan,
Monsieur Olivier Ramirez donne pouvoir à Monsieur Olivier Salmon.
Madame Patricia Moine donne pouvoir à Madame Audrey Garnier jusqu'à son arrivée.

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour trois points :

- Planning tenue des bureaux de votes,
- Dommages-ouvrage pour la rénovation partielle de l'Espace Culturel Condorcet,
- Cession foncier ZA « Les Brosses » à Charray.

Accord des élus présents ou représentés.

Secrétaire de séance : Madame Estelle Beaud.

Le compte-rendu du conseil municipal du 24 janvier 2022 est adopté à l'unanimité des membres présents.

- **Compte administratif et compte de gestion 2021**

Section fonctionnement

Recettes : 2 678 089,76 €

Dépenses : 1 543 791,04 €

Soit un excédent de 1 134 298,72 €

Section investissement

Recettes : 790 196,51 €

Dépenses : 582 682,05 €

Soit un excédent de 207 514,46 €

Il est proposé de passer au vote. Le conseil municipal approuve les comptes à l'unanimité.

- **Budget primitif 2022**

Le Maire propose au conseil municipal le budget primitif 2022 qui s'équilibre de la façon suivante :

Section fonctionnement

Recettes : 2 570 922,72 €

Dépenses : 2 570 922,72 €

Section investissement

Recettes : 2 410 000,00 €

Dépenses : 2 410 000,00 €

Il est proposé de passer au vote. Le conseil municipal approuve le budget primitif 2022 à l'unanimité.

- **Contrat Médiathèque**

Il convient de mettre à jour les contrats de la Médiathèque avec MICROBIB :

- OPAC INTERNET CLASSIQUE
- MIGRATION VERS CATALOGUE EN LIGNE
SOUS CMS JOOMLA
- ANTIVIRUS MAIRIE MAIRISTEM

Après discussion, il est proposé de passer au vote. Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette procédure.

- **Convention Paintball**

Monsieur le Maire présente le projet d'extension du Paintball au lieudit « Gabo » pour une nouvelle activité « BUMBALL » sur 1000m².

La location annuelle sera majorée de 150,00 €, ce qui portera cette dernière à un montant annuel de 950,00 €.

Après discussion, il est proposé de passer au vote. Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

- **Maintenances DAE radars pédagogiques**

- Monsieur Chaboud-Grilé explique qu'un 3^{ème} Défibrillateur Automatisé Externe a été installé au stade. Il convient donc de modifier le contrat de maintenance.

Coût annuel pour les 3 DAE : 662,40 € TTC.

- Un second radar pédagogique a été installé à Charray, il convient de l'inclure dans le contrat de maintenance.

Coût annuel pour les deux radars : 468,00 € TTC

Après discussion il est proposé de passer au vote. Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette procédure.

- **TE 38 : travaux 2022**

Dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial, avec l'objectif d'améliorer les performances énergétiques et de diminuer la pollution lumineuse, Monsieur Chaboud-Grilé évoque son entretien avec « Territoire Energie 38 ». Ceux-ci pourraient dès 2022, lancer la 1^{ère} phase du Plan pluriannuel des travaux concernant l'éclairage public en remplaçant l'éclairage actuel par un éclairage à leds.

Après discussion, il est proposé de passer au vote. Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette procédure.

- **Régularisation foncière**

Monsieur Chabert précise aux élus que la vente du terrain à « SCCV Les Diamant'R » se réalisera au mois d'avril 2022. Toutefois, il convient de réaliser une régularisation parcellaire sur la propriété communale de l'ordre de 132m².

Après discussion, il est proposé de passer au vote. Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette procédure.

- **Devenir du bâtiment 61 rue des Vieux Métiers**

Monsieur le Maire expose aux élus le projet initial de ce bâtiment avec ses déconvenues. À ce jour, nous souhaiterions reprendre le projet suivant :

- En rez-de-jardin : une micro-crèche
- En rez-de-place : un emplacement de santé
- En R+1 : un logement

Ce projet serait mené avec un aménageur en partenariat avec la mairie.

Après discussion, il est proposé de passer au vote. Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

- **Emprunt pour les travaux de la Mairie**

Monsieur le Maire présente les propositions des banques pour un prêt bancaire de 800 000,00 € sur 20 ans débloqué sous 6 mois.

Après discussion, il est proposé de retenir des échéances annuelles fixes.

Le choix du conseil municipal se porte sur La Caisse d'Épargne qui propose une échéance anticipée au 25 novembre 2022 puis au 25 février de chaque année.

Après discussion, il est proposé de passer au vote. Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

- **Subvention pour les conscrits**

Pour la vogue qui aura lieu du 25 au 28 mai 2022, Monsieur le Maire impose aux conscrits de souscrire un contrat avec un service de sécurité. Il propose de leur accorder une subvention de 300,00 € afin de les aider à financer cette dépense.

Après discussion, il est proposé de passer au vote. Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette subvention.

- **Fauchage, élagage des bordures de chemin**

Monsieur Chaboud-Grilé fait part aux élus des devis reçus concernant le fauchage des accotements et le broyage pour le chemin des Marais.

Devant la forte hausse des montants des devis et la disparité entre chacun d'eux, il est proposé de revoir la répartition des secteurs :

- L'entreprise PATRICOT effectuerait le secteur de Curtin ainsi que la Route des Alpes,
- L'entreprise GSP SERVICES effectuerait le reste de la commune, y compris l'ensemble du broyage au chemin des Marais.

Après discussion, il est proposé de passer au vote. Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette procédure.

- **Modification du règlement intérieur cantine et garderie**

À ce jour, les parents peuvent inscrire leur(s) enfant(s) le jour même jusqu'à 6 heures pour la garderie du matin, jusqu'à 8 heures pour la cantine et jusqu'à 15 heures pour la garderie du soir. Des perturbations de fonctionnement ont été évoquées.

Il est proposé de fixer les nouveaux horaires de réservation au plus tard la veille à 23 heures pour la cantine et la garderie du matin et du soir.

Après discussion, il est proposé de passer au vote. Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

- **Comptes-rendus des commissions**

Un point est fait sur les dossiers suivants :

- Eliane Buyat concernant le dossier mutuelles santé soutenu par les CCAS de Morestel, Creys-Mépieu et Vézeronce-Curtin,
- Olivier Salmon concernant le projet Mairie : pour répondre à la demande de certains élus, il sera organisé, mi-avril, une réunion avec l'ensemble des élus afin de présenter le travail de la commission.
- Commission urbanisme des 17/02/2022 et 10/03/2022
 - 6 déclarations préalables
 - 3 permis de construire
- PLU : Monsieur le Maire fait un premier rendu des remarques des publics associés.

- **Point sur les conseils communautaires**

Un point a été fait par Monsieur le Maire sur les décisions prises lors du dernier conseil communautaire.

- **Planning tenue bureau de vote**

Voir en pièces jointes.

- **Domages-ouvrage pour les travaux de l'espace Culturel Condorcet (Plan École)**

Monsieur Chaboud-Grilé présente aux élus le planning des travaux à venir. Il convient en conséquence de contracter une assurance Domages-ouvrage. Il est proposé de retenir la proposition de Groupama

Après discussion, il est proposé de passer au vote. Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

- **Convention avec la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné**

Monsieur le Maire propose de signer une convention pour l'achat groupé de mobiliers.

Après discussion, il est proposé de passer au vote. Le conseil municipal donne l'accord à Monsieur le Maire pour signer cette convention.

- **Cession foncière à la ZA « Les Brosses » à Charray :**

L'entreprise DD AUTO nouveau propriétaire de la parcelle D 1177 située ZA Les Brosses à Charray souhaite acquérir un tènement d'environ 200 m² de la parcelle D 1322 dont la commune est propriétaire. Il est convenu d'un forfait de 1 000,00 € pour ce délaissé foncier. L'entreprise DD AUTO prendra à sa charge les frais du document d'arpentage ainsi que les frais de notaire.

Après discussion, il est proposé de passer au vote. Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

PLANNING TENUE DE BUREAUX DE VOTE
ÉLECTIONS PRESIDENTIELLES DU 10 AVRIL 2022

BUREAU DE VOTE N°1

Président : Maurice BELANTAN

8 h 00 à 11 h 30	Maurice BELANTAN	Olivier SALMON	Eliane BUYAT
11 h 30 à 15 h 00	Gérard CHABOUD-GRILÉ	Patricia MOINE	Audrey GARNIER
15 h 00 à 18 h 00	André CHABERT	Isabelle COURTIAL	Olivier SALMON

BUREAU DE VOTE N°2

Président : Gérald REVEYRAND

8 h 00 à 11 h 30	Gérald REVEYRAND	Guillaume ARRU-GALLART	Aimé VUAILLAT
11 h 30 à 15 h 00	Estelle BEAUD	Jean-Marc GUILLET	Jean BELANTAN
15 h 00 à 18 h 00	Dominique DESAMY	Christine NÉMOZ	Evelyne DEZEMPTE

PLANNING TENUE DE BUREAUX DE VOTE
ÉLECTIONS PRESIDENTIELLES DU 24 AVRIL 2022

BUREAU DE VOTE N°1

Président : Maurice BELANTAN

8 h 00 à 11 h 30	Maurice BELANTAN	Céline BALME	Guillaume ARRU-GALLART
11 h 30 à 15 h 00	Gérard CHABOUD-GRILÉ	Isabelle COURTIAL	Audrey GARNIER
15 h 00 à 18 h 00	André CHABERT	Evelyne DEZEMPTTE	Céline BALME

BUREAU DE VOTE N°2

Président : Gérald REVEYRAND

8 h 00 à 11 h 30	Gérald REVEYRAND	Eliane BUYAT	Aimé VUAILLAT
11 h 30 à 15 h 00	Dominique DESAMY	Patricia MOINE	Jean BELANTAN
15 h 00 à 18 h 00	Maurice BELANTAN	Christine NEMOZ	Jean-Marc GUILLET